



COMMUNIQUE DE PRESSE - 6 février 2018

**VINCI : SHERPA ENTEND SAISIR UN JUGE D'INSTRUCTION D'UNE PLAINTE AVEC CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE SUITE AU CLASSEMENT SANS SUITE DU PARQUET DE NANTERRE**

Le 23 mars 2015, Sherpa déposait plainte pour travail forcé et réduction en servitude sur des chantiers au Qatar notamment ceux de la coupe du monde contre Vinci Construction Grands Projets et les dirigeants français de sa filiale Qatarie QDVC. Une enquête préliminaire avait été ouverte en avril 2015 par le parquet.

**Le 31 janvier 2018, le parquet a décidé de classer sans suite l'enquête préliminaire. « Cette décision est sans surprise. Nous continuerons notre travail pour que lumière soit faite sur les faits dénoncés. Nous entendons donc déposer plainte avec constitution de partie civile afin de saisir un juge d'instruction » a déclaré Sandra Cossart, directrice de Sherpa.**

**Contact presse:**

Clara Gonzales : 01 42 21 33 25 / 06 37 57 39 44